

REGLEMENT

- Le NOMATHON est une manifestation sportive, à faire en courant ou en marchant, pour l'association ENFANTS DU NOMA, tous les bénéfices seront reversés à l'association.
- La course n'est pas une compétition mais un trail découverte. **Les organisateurs encouragent chaque participant à adapter son allure** en fonction de son entraînement physique et du **dénivelé**. Les participants s'engagent à **modérer leur vitesse** également dans les descentes afin de limiter le risque de chute, de blessure.
- Parcours 7 km départ à 9h30 pour les coureurs, et de 8h à 10h pour les marcheurs.
Parcours 14 km départ à 9h25 pour les coureurs, et de 8h à 10h pour les marcheurs.
Parcours 19 km départ à 9h20 pour les coureurs, et de 8h à 9h pour les marcheurs.
- Maximum de 800 inscrits sur l'ensemble des 3 parcours
- **Un passage difficile** (précipice) est signalé sur le parcours. Les participants et spectateurs s'engagent à ne pas prendre de risques. Les parcours empruntent des routes, longent et coupent des départementales qui restent ouvertes à la circulation, les participants doivent prendre les précautions habituelles.
- La course ne sera pas chronométrée, il n'y a pas de classement. Le certificat médical n'est pas demandé.
- Pour les personnes mineures, le responsable légal qui signe le présent règlement autorise l'enfant à participer au Nomathon sous son entière responsabilité, en ayant connaissance pour la course de la réglementation relative aux distances autorisées selon l'âge (indiquée ci-dessus).
- Un lot est offert aux 250 premiers inscrits à la course.
- Ravitaillements à l'arrivée, et sur les parcours sont prévus.
- Une assurance en responsabilité civile a été souscrite par les organisateurs.
- Il appartient aux participants de s'assurer personnellement. Les licenciés (FFA, FSGT, UFOLEP, FSCF, FFCO, FFTRI) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- La manifestation s'effectue dans une **réserve naturelle régionale, les Gorges de la Loire, site classé**. Respectez les lieux, la faune et la flore, respectez les sentiers balisés.
 - Sont interdits sur la réserve naturelle :
 - Le stationnement et passage de participants et du public en dehors des sentiers autorisés
 - L'abandon de déchets ou produits
 - La cueillette de végétaux
 - D'utiliser un éclairage artificiel (en dehors de ceux utilisés par les services publics de secours)
 - De troubler le calme et la tranquillité des lieux et des animaux, par des cris ou bruits divers, par l'utilisation d'un appareil radiophonique, ou tout autre instrument sonore.
 - Les animaux domestiques non tenus en laisse et la divagation de ces mêmes animaux
- Des sanitaires (douches non mixtes mais non individuelles et wc) et des vestiaires sont mis à disposition, les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol. Chacun s'engage à ne pas dégrader les lieux.
- Tout participant autorise l'association Les Enfants du Noma à utiliser les images fixes et vidéo sur lesquelles il pourrait apparaître, selon la loi du CNIL et droits à l'image.
- Aucun remboursement possible. Pour rappel cette course a un but humanitaire.